



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-235**

**Séance publique du**

**21 juillet 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48886-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - RENOUELEMENT D'ADHÉSIONS A DIFFÉRENTES STRUCTURES**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



09.06

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement Touristique et  
International

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2014

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme PIERRON Liliane, M. ROLANDO Christian

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS A  
DIFFÉRENTES STRUCTURES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les adhésions de la Ville à différentes associations de collectivités françaises lui assurent le partage d'expériences entre pairs, les actions de lobbying auprès des pouvoirs publics, la promotion du territoire ainsi que le rayonnement d'Aix-en-Provence tant au niveau national qu'international.

Ces adhésions sont l'opportunité pour la Ville d'une mise en réseau avec des collectivités partageant les même enjeux de pilotage et de développement. Cela est susceptible de favoriser l'accroissement qualitatif et quantitatif des projets, la création de passerelles entre les différents publics, bénéficiaires et acteurs concernés. Cela permet en outre une connaissance des différents financements internationaux mobilisables pour l'action internationale.

Ainsi au titre de l'année 2014, je vous propose mes chers collègues le renouvellement de trois adhésions aux organismes ci-après :

**Cités Unies France**

La ville d'Aix-en-Provence adhère à Cités Unies France depuis l'année 2002 (DCM numéro 2002-0518 du 20 juin 2002)

La coopération décentralisée - politique publique qui associe et fait collaborer à différents niveaux d'intervention les acteurs économiques et sociaux potentiels de collectivités territoriales ayant des liens de coopération - bénéficie d'un cadre juridique consolidé.

L'article L-1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ( loi 2007- 147) permet aux collectivités territoriales et à leur groupement de «conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement». Elle peuvent en outre, si l'urgence se justifie «mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire»

Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Au sein des 27 groupes-pays et des groupes thématiques, tels que “jeunesse et international”, “tourisme solidaire” et “migrants et coopération décentralisée”, Cités Unies France anime un tissu de 4 800 collectivités locales. L'association a pour but, parmi ses objectifs, de développer un réseau national et international pour la reconnaissance de la politique de coopération des collectivités territoriales, en particulier auprès de l'Agence française de Développement et de la Commission européenne.

L'adhésion à CUF assure une représentation au sein du réseau mondial de Collectivités Locales “Cités et Gouvernements Locaux Unis” (CGLU), instance de reconnaissance des gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. Le rôle et l'importance de l'action des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale sont ainsi réaffirmés.

Je vous rappelle que seule la Ville d'Aix est, au sein de la CPA, adhérente à CUF. La structure a consenti cette année encore un tarif réduit pour garantir la participation d'Aix-en-Provence à ce réseau. Normalement la cotisation est fonction du nombre de ses habitants.

### **Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques :**

La ville d'Aix-en-Provence est adhérente de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques depuis l'année 2010 (DCM numéro 2010.510 du 17 mai 2010).

L'association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques compte, à ce jour, 1 100 membres et a pour objet essentiel d'assurer une liaison avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue un partenaire privilégié, ainsi que d'aider au développement du potentiel touristique des communes.

Ses principaux buts sont la réalisation d'études précises et propres aux stations classées et aux communes touristiques, la création de liens de solidarité et d'expertise entre les maires concernés par ces sujets, la défense des intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Comprenant 47 maires parlementaires, elle veille, en outre, en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques.

Elle poursuit ses actions pour la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques auprès des pouvoirs publics et organise des réunions thématiques.

Entrée en vigueur le 3 mars 2009, la réforme des stations classées et des communes touristiques permet de rendre plus lisible l'offre touristique de notre pays, en identifiant les destinations touristiques et les pôles d'excellence, références de notre tourisme à la française. Elle suppose une responsabilité importante de la part des municipalités dans les actions en

vue d'obtenir leur dénomination en "commune touristique" et en "station classée de tourisme", et, ainsi, se positionner face à la concurrence étrangère.

## **Le Réseau des acteurs de la coopération et des territoires solidaires**

La ville d'Aix-en-Provence adhère à Territoires Solidaires depuis l'année 2013 (DCM numéro 2013-190 du 29 avril 2013).

Les coopérations internationales des collectivités territoriales aussi bien que celles des autres acteurs publics ou privés augmentent régulièrement en quantité et en qualité. L'importance de ces coopérations et du nombre d'acteurs qui les animent, le souhait d'organiser la concertation et la mise en cohérence des actions, ont conduit des associations et des collectivités territoriales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à engager une réflexion sur la manière d'améliorer qualitativement et quantitativement la coopération internationale et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réflexion a abouti à la création d'une association au service des organisations et institutions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur engagées dans des projets de coopération ou de solidarité internationale, dénommée «Réseau des Acteurs de la Coopération et des Territoires Solidaires».

Ses objectifs sont de créer un espace d'échanges directs, de promouvoir les acteurs publics, organisations non gouvernementales de coopération internationale et organismes socioprofessionnels œuvrant à l'international, de mettre en réseau ces acteurs, de les informer et de les accompagner dans la professionnalisation.

Ce réseau suscite et accompagne les échanges d'expériences et de compétences et, en outre, soutient l'élaboration de programmes concertés entre les acteurs de la coopération internationale.

De nombreuses formations au bénéfice des associations des territoires des structures adhérentes sont ainsi régulièrement organisées.

Cette adhésion fait l'objet d'un co-financement au titre des délégations humanitaire internationale et relations internationales.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** le renouvellement des adhésions suivantes pour 2014 :

Cités Unies France, cotisation annuelle **5 790 euros**,

Association des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, cotisation annuelle **2 930 euros**,

Territoires solidaires, Réseau des acteurs de la coopération et des territoires solidaires, cotisation annuelle **2 000 euros**.

**DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire **92048 6281 1440**, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-235 - RELATIONS INTERNATIONALES - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS A  
DIFFÉRENTES STRUCTURES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)